



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 10 février 2017

**Monsieur le Préfet des Landes
s/c de Monsieur Le Secrétaire général de la Préfecture
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN**

Objet : photovoltaïque sur des terres agricoles

Monsieur le Préfet,

La SEPANSO a été questionnée à propos d'une étendue de serres en partie recouvertes de panneaux photovoltaïques (photo 1) entre Tartas et Meilhan.

Référence cadastrale de la parcelle : 000 D 73

Référence cadastrale de la parcelle : 000 D 535

Contenance cadastrale : 26 240 mètres carrés

Contenance cadastrale : 98 060 mètres carrés

Adresse : MARITERRE 40400 TARTAS

Adresse : MARITERRE 40400 TARTAS

Evidemment nous avons bien été incapables de fournir la moindre explication à la personne qui nous demandait si l'installation de serres n'était pas un alibi pour obtenir toutes les autorisations voulues pour le développement d'une centrale photovoltaïque : serres en zone de culture, mais sans culture (voir photo 2). D'ailleurs lorsqu'on fait une recherche sur l'Internet « les serres de Tartas à Lasgrabes » il est seulement fait mention de « producteur d'électricité »

Apparemment la réalisation date de février 2016 (panneau P.C. presque illisible) et l'installation a nécessité l'implantation d'au moins deux postes de transformation haute tension : « Serres 40313P0087 » et « Lasgrabes 40313P0016 » (photo 3)

Des films plastiques servent de murs : l'effet esthétique est incomparable !

En espérant que vous pourrez nous aider à répondre à notre interlocuteur, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Copie à : DDTM et Mairie de Tartas

